

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Notifié le
24/10/2024 n°033-213302813-20241 024-24MERAJPP00098-	24/10/2024	24/10/2024

Al

Le Maire de MERIGNAC,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L. 511-1 à L. 511-22 et R. 511-1 à R. 511-9,

Vu l'article R. 556-1 du Code de Justice Administrative,

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport dressé par David KELLER, expert, désigné par ordonnance de la Juge des référés du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 5 août 2024 sur la demande de la Ville, concluant à l'existence d'un danger imminent,

Vu le rapport de Police Municipale n° 754/2024 en date du 10 octobre 2024 constatant que les travaux prescrits par l'arrêté municipal MER-2024-00969-T sur la parcelle sise 25 chemin du Monteil (cadastrée 281 DN 100) ont été réalisés,

Considérant que l'immeuble sis 25 chemin du Monteil (cadastrée 281 DN 100), a été sécurisé et ne présente plus un danger imminent pour le public.

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Il est prononcé la mainlevée de l'arrêté municipal MER-2024-00969-T prescrivant la mise en sécurité de l'immeuble sis 25 chemin du Monteil, sur la parcelle cadastrée sous le n°281 DN 100.

#### **Article 2**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois suivant sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### **Article 3**

Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet de la Gironde et notifié à l'organisateur de la manifestation.

#### **Article 4**

Ampliation de l'arrêté est adressée à Madame la Commissaire de Police de Mérignac et Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Mérignac qui sont chargées, chacune en ce qui la concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à MERIGNAC, le 18 octobre 2024

**Alain ANZIANI**

**Maire de Mérignac**